

Titre II : Capital social – Parts sociales

Article	Formulation initiale	Proposition	Esprit de la modification	Raison
9	La souscription de parts sociales emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Coopérative, aux décisions des Assemblées Générales et au règlement intérieur.	[...] adhésion aux statuts de la Coopérative, au règlement intérieur, aux décisions des différentes instances de la coopérative telles que décrites dans le règlement intérieur.	Des statuts plus en phase avec nos pratiques	Plus de souplesse mais aussi une précision qui est plus proches de notre fonctionnement en prenant en compte les décisions du CA, des commissions et celles qui émanent de sondages.
9	Chaque souscription donnera lieu à la signature d'un bulletin cumulatif de souscription en deux (2) originaux dont un sera archivé par la Coopérative.	Chaque souscription donnera lieu à la signature d'un bulletin cumulatif de souscription en deux (2) exemplaires dont un sera archivé par la Coopérative.	Des statuts plus en phase avec nos pratiques	Allègement de la procédure de souscription pour coller davantage à nos pratiques.